

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 avril 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS

La trésorière dépose le rapport d'activités du trésorier (élections) au conseil municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018



2018-125

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 MARS 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 21 mars 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 AVRIL 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 avril 2018.



2018-126

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 AVRIL 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2017-031** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1156
- AP2018-155** Augmentation d'une somme à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, fonctionnaires et professionnels, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811)
- AP2018-156** Ententes de services professionnels juridiques, relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} mars 2018 au 31 juillet 2019 (Dossier 51771)
- AP2018-170** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 51 522)
- DE2018-062** Appropriation d'une somme pour la mise en place d'un incubateur d'entreprises alimentaires au *Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- TM2018-040** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard des Capucins – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- OT2018-002** Avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre du Tourisme, relatif à la modification des mandats confiés à l'*Office du tourisme de Québec*
- AP2018-049** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion d'information de laboratoire *Laboratory information management system – LIMS* (Appel d'offres public 51229)
- AP2016-058** Adjudication de contrats pour la fourniture de produits de fonte (Appel d'offres public 51303)
- AP2018-116** Renouvellement du contrat de licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 (Dossier 51725)
- AP2018-133** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la fourniture d'agents chimiques – Service de police (Dossier 51717)

- AP2018-187** Résiliation du lot 8 du contrat d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2020 (VQ-47856)
- DE2018-008** Avenant à l'entente intervenue le 22 janvier 2016 entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, afin de modifier la date de fin du projet *Laboratoire NC3* et l'une des conditions du dernier versement
- DE2018-044** Avenant à l'entente intervenue le 8 décembre 2014 entre la Ville de Québec et *Groupe Trifide inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet de vitrine technologique *Arpenter une nouvelle dimension*, afin de modifier la durée du projet
- DE2018-060** Avenant à l'entente intervenue le 24 mars 2016 entre la Ville de Québec et *Solucycle gestion des matières organiques inc.*, relatif au versement d'une subvention devant servir à la réalisation du projet de vitrine technologique *Démonstration de la technologie Solucycle*, afin de modifier la durée du projet et d'ajouter certains engagements de l'organisme
- DE2018-084** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-la Jacques-Cartier*, relative au versement d'une subvention pour réaliser des travaux d'aménagement en vue d'augmenter la capacité locative de la coopérative, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DG2018-016** Ratification de l'entente entre la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec concernant le projet de réseau structurant de transport en commun
- DG2018-018** Nomination d'un membre substitut au sein de la *Commission d'ExpoCité*
- FN2018-007** Approbation du *Règlement n° 350 décrétant un emprunt et autorisant les dépenses n'excédant pas 810 000 \$ concernant des modifications au centre Lebourgneuf du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2018-008** Approbation du *Règlement n° 354 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 500 000 \$ concernant la construction d'un terminus sur le site d'ExpoCité du Réseau de transport de la Capitale*
- IN2018-007** Modification de la fiche 1842001-A pour hausser le niveau de réalisation du Service de l'ingénierie et appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ainsi qu'à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations
- PA2018-027** Approbation de la résolution n° 51-18 concernant l'adoption du premier projet de résolution intitulé : *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – projet d'agrandissement d'un garage de réparation automobile au 6040, boulevard Wilfrid-Hamel* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PA2018-029** Modification de la résolution CV-2002-0915 traitant des protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec* relatifs à la gestion des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement Abordable Québec – Volet social et communautaire*
- TE2018-008** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellées
- AP2018-226** Prise d'acte du contrat de force majeure pour l'acquisition de caméras de surveillance – Sommet du G7 (Dossier 51938)
- PV2018-002** Appropriation de 1 329 400 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PV2018-003** Appropriation de 1 453 700 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PV2018-001** Appropriation de 1 000 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération

- TM2018-025** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant Grande Allée Est, quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A2QM2018-003** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 1134*
- LS2018-054** *Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires de constructions, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1168*
- EM2018-003** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicule et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés R.A.V.Q. 1173*
- EM2018-002** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1174*
- PA2018-005** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1175*
- PA2018-003** *Règlement de l'agglomération sur des travaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mobilité durable de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1176*
- TE2018-005** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1177*
- TM2018-058** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1178*
- TM2018-056** *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1180*
- CU2018-070** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur de la capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1181*
- A2QM2018-008** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en œuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1182*
- DE2018-056** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection, de modification et de construction d'infrastructures relevant de la compétence d'agglomération pour l'aménagement ou le réaménagement des parcs industriels et technologiques municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1183*
- A2QM2018-006** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'analyse de l'impact de la qualité de l'air ambiant sur la santé des résidents de Limoilou, de Vanier et de la Basse-Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1185*

EM2018-004 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1189*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution, dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-127

CONSEIL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-174 RELATIVE À LA MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Commission de la Capitale nationale, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Augustin, relativement à la mise en lumière de l'église;

CONDISÉRANT QUE rien n'est prévu au protocole d'entente relativement aux coûts d'électricité de mise en lumière de l'église;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2017-174, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2017, le conseil de la Ville a décidé de verser à la Fabrique un remboursement annuel de 1 000 \$ pour couvrir les dépenses relatives de la mise en lumière de l'église.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE la Ville cesse d'assumer les coûts d'électricité de mise en lumière de l'église et d'en informer la Fabrique de la Paroisse de Saint-Augustin;

D'abroger la résolution 2017-174 relative à la mise en lumière de l'église, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-128

CONSEIL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-373 RELATIVE AUX PRIORITÉS D'ACTION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2016-373 relative aux priorités d'action du conseil, adoptée lors de la séance ordinaire du 30 août 2016.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-129

CONSEIL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2015-8823 RELATIVE À LA CRÉATION DU REGROUPEMENT CULTURE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE la fondation de l'organisme à but non lucratif prévue à la résolution RVSAD-2015-8823 n'a pas été réalisée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution RVSAD-2015-8823 relative à la création du regroupement culture Saint-Augustin adoptée lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-130

CONSEIL – AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul dans le cadre de sa campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-131

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-132

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-001 RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018 – LOT 1

CONSIDÉRANT QU'après la mise en vigueur du *Règlement no 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, il est constaté que pour réaliser les travaux selon les règles de l'art, il est nécessaire d'ajouter des travaux à ceux décrétés au règlement et que les sommes pour les imprévus au règlement sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire financer ces imprévus à même la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville plutôt que de modifier le règlement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ajoutés sont inclus dans le devis de soumission de l'appel d'offres APO-2018-001.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE retirer du contrat adjugé par la présente, une somme de 35 000 \$, plus taxes, pour les réparations ponctuelles prévues au devis de soumission;

D'adjuger le contrat relatif au projet de réfection de voirie et pavage 2018 – lot 1, appel d'offres no APO-2018-001, à l'entreprise P.E. Pageau inc. pour une somme de 1 981 046,27 \$, taxes incluses;

D'ordonner l'ajout des travaux suivants aux travaux prévus au *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, soit :

- Pour la rue Nautique : ajout des quantités de remplacement de conduite 750 mm, ajout d'une portion de sous-fondation MG-112 et portion de fondation MG-20 et ajout de géogrille et géotextile, selon les besoins des travaux;
- Pour le Rang des Mines : ajustement des quantités des ponceaux 300 et 450 mm, ajout de 2 puisards et ajout d'isolant rigide, selon les besoins des travaux;
- Pour la rue Ratté : ajout de six puisards;
- Pour le 3e rang : ajout de géotextile et géogrille, sous-fondation MG112 et bonification de la fondation MG-20, ajout de drains de voirie et augmentation de l'ensemencement hydraulique.

D'approprier une somme de 270 700 \$ à la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructure de la Ville, pour le paiement des travaux supplémentaires décrétés;

DE puiser les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat dans le règlement d'emprunt, excluant les travaux supplémentaires qui seront payés à même la réserve financière.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-133

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault de la façon suivante :

- des deux côtés des deux entrées situées sur la rue de Copenhague;
- du côté Ouest de l'îlot central situé entre les deux entrées situées sur la rue de Copenhague.

D'autoriser le service de la gestion du territoire à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-134

GREFFE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier le *Règlement no 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte*, en remplaçant les articles 6 et 7 du règlement par les suivants :

- « 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt affecté au prolongement du réseau d'aqueduc, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc en front du chemin de la Butte et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "2" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt affecté au prolongement du réseau d'aqueduc par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

7. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt affecté au prolongement du réseau d'égout, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout en front de la route Tessier et du chemin de la Butte et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "3" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt affecté au prolongement du réseau d'égout par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation. »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-135

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ACCOMPAGNEMENT DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande pour le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale 2018-2019 auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-136

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE 2018 AU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY POUR L'OPÉRATION DE LA PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 109 372 \$ au Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) à titre du dédommagement annuel 2018 pour la gestion de la piscine prévue à l'article 15 de l'Entente intervenue entre la Ville et le CNDF le 12 octobre 1999, payable en deux versements égaux de 54 686 \$ incluant 4 500 \$ pour les bains libres, respectivement en date du 8 juin 2018 et du 14 septembre 2018;

DE mettre un terme à l'entente en date du 31 décembre 2018, comme proposé par le CNDF et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, un document par lequel la Ville et le CNDF confirment la fin de l'entente à la date du 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-137

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE AU CLUB AÉROGYM POUR LA LOCATION DU GYMNASE DU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS POUR LA SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le Club Aérogyim doit confirmer dès maintenant son engagement pour la location d'un gymnase pour la saison Automne/Hiver 2018-2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ au Club Aérogyim, à même le budget de fonctionnement, payable en 2019, pour la location du gymnase du Séminaire Saint-François pour la saison 2018-2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-138

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-420 RELATIVE À L'ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO APO-2017-013

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution no 2017-420 relative à l'adjudication de contrat de services professionnels, appel d'offres no APO-2017-013 relatif à la conversion du réseau d'éclairage public intelligent au DEL et Wi-Fi, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, en modifiant le premier paragraphe de la résolution par le suivant :

« D'adjuger le contrat de services professionnels, appel d'offres no APO-2017-013 relatif à la conversion du réseau d'éclairage public intelligent au DEL et Wi-Fi, à la firme Énergère inc. selon les modalités prévues au document d'appel d'offres ainsi que selon sa soumission signée et datée du 14 août 2017 et l'étude détaillée qui en résulte. »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-139

GESTION DU TERRITOIRE – ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE POUR 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisations identifiées ci-dessous à occuper le réseau local et artériel pour la tenue des événements suivants :

- Le Club Cycliste Garneau-Hype pour la Qualification des Jeux du Québec le 6 mai;
- L'Association des maîtres cyclistes de Québec pour les Critérium 40 km les 9, 15, et 30 mai, 13 et 27 juin, 11 et 18 juillet et 1 et 8 août;
- Le Grand défi Pierre-Lavoie pour la Course le 12 mai;
- Fun Training pour le Challenge Défi Québec 800, le 19 mai;
- L'École les Pionniers pour le Triathlon des Pionniers le 15 juin;
- L'École des Bocages pour la Course des Bocages le 16 juin;
- La Fondation Jewish Hospital pour le Cyclo-Défi Enbridge le 8 juillet;
- Le Défi des Demois'Ailes pour le Défi des Demois'Ailes le 14 juillet;
- Le Grand circuit familial pour le Grand circuit familial le 15 septembre.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme responsable de l'événement :

- Suive la politique de soutien aux événements utilisant la voie publique;
- Dépose l'autorisation du ministère des Transports du Québec le cas échéant;
- Informe les citoyens résidentiels ou corporatifs concernés, lorsque requis par le représentant de la Ville;
- Respecte le plan de sécurité approuvé par la Ville et le Service de police de la Ville de Québec, le cas échéant;
- S'assure que les participants respectent le Code de la sécurité routière;
- Dépose une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions \$ et valide auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale les besoins en premiers soins et services pré hospitaliers disponibles et ait les effectifs de soins nécessaires comme recommandé par cette autorité, le cas échéant;
- Prévoit l'accès aux toilettes pour les participants;
- Remette les lieux en bon état après l'événement.

D'autoriser, sur demande de l'organisme, le Service de la gestion du territoire et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à fournir du matériel de signalisation et de logistique disponibles et à nettoyer les rues pour la tenue de ces événements.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-140

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-114 RELATIVE À LA RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 5 030 484

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

Modifier la résolution 2017-114 du 21 mars 2017 relative à la recommandation favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 5 030 484 par l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande; »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-141

GESTION DU TERRITOIRE – RENOUELEMENT DE MANDAT POUR DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes au Comité consultatif d'urbanisme sont dus pour être renouvelés et/ou remplacés;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les membres en question sont en accord pour continuer à siéger au comité et que leurs contributions sont appréciées par leurs pairs ainsi que par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renouveler les mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans des membres suivants :

- M. Guy Fillion, District des Bocages
- M. Renaud Hébert, District Haut-St-Laurent

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-142

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1320 RÈGLEMENT D'EMPRUNT/AQUEDUC/SECTION OUEST DU CHEMIN DU ROY

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-547 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt/Aqueduc/Section Ouest du chemin du Roy*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-143

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINTS SOUS CONDITIONS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoints sous condition*.

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-144

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINTS SOUS CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n°2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoints sous conditions.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-145

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-552 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-075 RÈGLEMENT SUR LES FOSSÉS ET CANALISATIONS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-552 régissant les ponceaux, les entrées privées et la fermeture des fossés et abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-075 Règlement sur les fossés et canalisations.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-146

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 AFIN D'ÉTABLIR CERTAINES NORMES MINIMALES VISANT LES LOGEMENTS D'APPOINT

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-147

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 AFIN D'ÉTABLIR CERTAINES NORMES MINIMALES VISANT LES LOGEMENTS D'APPOINT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-148

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-555 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 54 020 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS REGVSAD-2011-263, REGVSAD-2011-269, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2012-309, REGVSAD-2012-329

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-555 décrétant un emprunt de 54 020 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2011-263, REGVSAD-2011-269, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2012-309, REGVSAD-2012-329.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-149

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3 058 903 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-150

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3 058 903 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du le *Règlement n° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-151

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT À INTRODUIRE DES OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LA PRÉSERVATION DE LA MAISON PRAXÈDE-LARUE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-557 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à introduire des objectifs et critères pour la préservation de la maison Praxède-Larue.*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-152

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT À INTRODUIRE DES OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LA PRÉSERVATION DE LA MAISON PRAXÈDE-LARUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2018-557 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à introduire des objectifs et critères pour la préservation de la maison Praxède-Larue.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-153

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES AFIN D'AUTORISER LES POULES DOMESTIQUES SOUS CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-551 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques afin d'autoriser les poules domestiques sous conditions.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

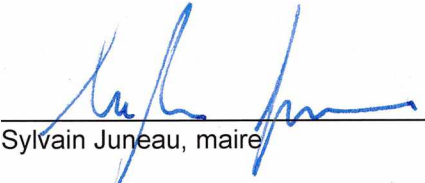


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 29.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier